

# **Code international de Bridge, édition 2017**

Note : **fera, doit faire, devrait faire** : ne pas le faire est une infraction

## **Loi 7.A page 19 – Place de l'étui**

Quand un étui doit être joué, il est placé au centre de la table et doit y rester jusqu'à ce que le jeu soit terminé.

## **Loi 7.B.2 page 19 – Retirer les cartes de l'étui**

Chaque joueur compte ses cartes faces cachées pour s'assurer qu'il en a bien treize.

## **Loi 7.B.3 page 19 - Retirer les cartes de l'étui**

Aucun joueur ne touchera d'autres cartes que les siennes pendant ou après le jeu.

## **Loi 7.C page 20 - Retirer les cartes de l'étui**

Le jeu de la carte terminé, chaque joueur remet ses treize cartes (qu'il devrait auparavant mélanger) dans la poche ...

## **Loi 8.A page 20 – Mouvement des étuis et des joueurs**

Le joueur Nord est responsable du mouvement des étuis...

## **Loi 16.A.2 page 26 – Utilisation des informations par les joueurs**

(enchères) Les joueurs peuvent tenir compte de l'estimation de leur score, des caractéristiques de leurs adversaires ...

## **Loi 20.F.2 page 28 – Explication des déclarations**

...Pendant toute la période du jeu de la carte, un joueur (sauf le mort) est autorisé ... à demander des explications sur les annonces adverses.

## **Loi 20.F.5.A page 31 – Explication des déclarations**

Un joueur dont le partenaire a donné une explication erronée n'est pas autorisé à corriger et ...

## **Loi 20.F.5.B page 31 – Explication des déclarations**

...il doit appeler l'arbitre et informer ses adversaires : pour un joueur de la défense, à la fin du jeu. Pour le déclarant ou le mort, après le dernier Passe des annonces.

## **Loi 22.B page 32 – Fin des annonces**

Les quatre joueurs ont passé. Les mains sont remises dans l'étui sans être jouées. On ne doit pas redonner.

## **Loi 25.A.1 page 33 – Déclaration non intentionnelle**

Un joueur peut remplacer une déclaration non intentionnelle par sa déclaration intentionnelle ... s'il le fait ... sans pause pour réfléchir.

## **Loi 27.A page 34 – Enchère insuffisante acceptée**

Toute enchère insuffisante peut être acceptée...(voir procédure complète page 34)

## **Loi 31 page 37 – Enchère hors tour**

Enchère hors tour : voir procédure complète page 37.

## **Loi 40.A.3 page 341– Agrément d'un système au sein d'une paire**

Un joueur peut déclarer ou jouer de n'importe quelle façon sans l'annoncer au préalable à condition que cette déclaration ou ce jeu ne soient pas fondés sur un agrément occulte.

## **Loi 40.C.1 & 2 page 40 – Dérogation au système et psychique**

Un joueur peut déroger aux agréments de son camp ...il n'a pas la moindre obligation de révéler aux adversaires qu'il a dérogé au système annoncé.

## **Loi 41.A page 43 – Entame face cachée**

Après une enchère ... suivie de trois Passe, l'adversaire gauche du déclarant présumé entame face cachée.

## **Loi 42.A.3 page 44 – Droits (du mort) irrévocables**

Le mort joue les cartes du mort en tant qu'agent du déclarant, sur ses indications.

**Loi 42.B.2 page 44 – Droits (du mort) sous condition**

Le mort peut essayer d'empêcher le déclarant de commettre une irrégularité.

**Loi 45.C.2 page 46 – Jeu obligatoire d'une carte**

Le déclarant doit jouer une carte de sa main si elles est tenue face visible, touchant ou presque la table, ou si elle est maintenue dans une position indiquant qu'elle a été jouée.

**Loi 45.C.4.B page 46 – Jeu obligatoire d'une carte**

... le déclarant peut changer une désignation (d'une carte du mort) non intentionnelle s'il le fait sans pause pour réfléchir. Si un adversaire a joué à son tour ... il peut retirer la carte ainsi jouée et la remplacer par une autre.

**Loi 46.B.1.B page 48 – Appel incomplet ou erroné**

Si le déclarant désigne une couleur (du mort) mais non son rang, on considère qu'il appelle la plus petite carte de la couleur indiquée.

**Loi 48.A page 49 – Le déclarant expose une carte**

Une carte exposée par le déclarant ne donne pas lieu à arbitrage.

**Loi 49 page 49 – Cartes exposées d'un joueur de la défense**

Une carte est « pénalisée » si elle est vue par le partenaire. Elle doit être laissée face visible sur la table.

**Loi 50.D page 50 – Disposition concernant une carte pénalisée principale**

Une carte pénalisée doit être jouée à la première occasion légale, que ce soit attaquer, fournir, défausser, ou couper. Quand c'est au tour de son partenaire d'attaquer, le déclarant pour exiger ou interdire la couleur de la carte pénalisée du partenaire. Voir tous les détails page 48.

**Loi 54 page 53 – Entame hors tour face visible**

Entame hors tour, le déclarant peut : accepter l'entame, doit accepter l'entame si le mort a commencé à s'étaler, refuser l'entame (la carte devient pénalisée).

**Loi 61.B page 57 – Droit de s'enquérir au sujet d'une éventuelle renonce**

Le déclarant peut demander à un joueur de la défense qui n'a pas fourni s'il a une carte de la couleur attaquée. Le mort peut le demander ... au déclarant !

**Loi 62.B page 57 – Correction d'une renonce**

La carte de renonce illégalement déposée est pénalisée.

**Loi 64.A page 58 – Levées(s) transférée(s) suite à une renonce**

Quand une renonce est consommée, alors si le joueur fautif a gagné la levée de la renonce, cette levée plus une des levées gagnées ultérieurement par son camp est transférée au camp non fautif, et si le joueur fautif n'a pas gagné la levée de la renonce, une levée ultérieurement gagnée par le camp fautif est transférée.

**Loi 65.B page 58 – Compte des levées**

Le déclarant ... le mort ou n'importe quel joueur de la défense a le droit d'attirer l'attention sur une carte mal orientée, mais uniquement tant que la levée suivante n'a pas été attaquée.

**Loi 65.D page 58 – Agrément sur le résultat du jeu**

Une joueur ne devrait pas modifier l'ordre de ses cartes jouées... il compromet son droit de réclamer le gain de levées contestées, ou de revendiquer ou contester une renonce.

**Loi 66.A page 60 – Levée en cours**

.... Le déclarant ou n'importe quel joueur de la défense peut, avant qu'il n'ait retourné sa carte, demander à revoir toutes les cartes jouées dans cette levée.

**Loi 66.B page 60 – Sa propre dernière carte**

.... Le déclarant ou n'importe quel joueur de la défense peut revoir, mais non exposer, sa dernière carte jouée.

**Loi 70.C page 63 – Revendication ... il reste de l'atout**

Quand il reste de l'atout chez l'adversaire, l'arbitre attribue une ou plusieurs levées aux adversaires ...

**Loi 74.B.4 page 67 - Conduite et éthique**

Par devoir de courtoisie, un joueur devrait éviter de ... prolonger le jeu inutilement ... dans le but de perturber un adversaire.